



Rapport sur le Monitoring des Violations et atteintes aux droits de l'homme commises au Burundi.

Période du mois de mars 2020

Plan du présent rapport

- **INTRODUCTION.**
- **ASSASSINATS ET ENLEVEMENTS.**
- **ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES.**
- **ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE.**
- **AUTRES VIOLATIONS**
- **CONCLUSION.**
- **RECOMMANDATIONS.**

## • **INTRODUCTION.**

La crise politico-sécuritaire que traverse le Burundi depuis avril 2015 continue d'alimenter les violations des droits de l'homme au détriment du peuple burundais qui en paie le lourd tribut alors qu'il aspire comme ailleurs à un Etat de droit.

La tendance des violations des droits de l'homme documentées depuis le début de la crise politique en avril 2015 reste inchangée. Il s'agit principalement des exécutions sommaires, des disparitions forcées, des arrestations et des détentions arbitraires, des actes de torture et des mauvais traitements qui continuent à être observés.

Les victimes de ces violations restent en majorité des opposants au Gouvernement et/ou au parti au pouvoir (le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie – CNDD-FDD) ou des personnes perçues comme tels : membres de partis politiques d'opposition (en particulier du Congrès National pour la Liberté(CNL),le parti fondé par l'ancien leader des FNL, Agathon RWASA et du Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie (MSD) ; les sympathisants de groupes armés d'opposition , des burundais tentant de fuir le pays et de ce fait suspectés de rejoindre ces groupes , ou journalistes et membres d'organisations de la société civile.

Les agents de l'Etat à l'instar des policiers, des agents du Service National de Renseignement (SNR) associés aux miliciens Imbonerakure jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD, sont pointés du doigt comme les auteurs présumés de ces violations massives des droits de l'homme.

L'impunité est devenue un mode de gouvernance au profit des auteurs présumés de ces violations qui semblent être à l'abri des poursuites judiciaires.

A l'approche des élections de 2020, la commission d'enquête des Nations Unies sur le Burundi, a confirmé dans son rapport du 17 septembre 2019, les facteurs de risques pouvant aggraver la situation des droits de l'homme au Burundi. Cette commission d'enquête a appelé la communauté internationale à être vigilante pour prévenir d'éventuels crimes contre l'humanité liés au processus électoral de 2020.

Toutefois, les victimes et leurs proches gardent l'espoir car la Cour Pénale Internationale et les autres mécanismes régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme se penchent déjà sur le cas du Burundi et ont déjà initié des enquêtes sur des crimes et violations des droits de l'homme qui se commettent depuis avril 2015 au Burundi.

A travers ses publications, ACAT-Burundi reste engagée dans un plaidoyer actif contre ces violations graves en collaborant notamment avec les mécanismes régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme dans l'espoir que les victimes ou leurs familles puissent exercer leur droit à porter plainte auprès des instances judiciaires qui garantissent un procès équitable.

Concernant la période couverte par le présent rapport **dix-neuf(19) cas** d'assassinats, **sept(7) cas** d'enlèvement, **quarante(40) cas** d'arrestations arbitraires et détentions illégales, ainsi que **vingt-neuf (29) cas** d'atteintes à l'intégrité physique, ont pu être répertoriés.

Malheureusement, dans la plupart des cas, les présumés auteurs ne sont pas inquiétés : des corps sans vie et pour la plupart non identifiés sont encore retrouvés dans différents endroits du pays comme : les rivières, les buissons ou dans des lieux non éloignés des habitations.

En plus, les cadavres trouvés sont vite enterrés par l'administration sans avoir été identifiés. Mais dans tout cela, s'il y avait une volonté de poursuivre les présumés auteurs, toutes les démarches seraient prises pour y arriver.

#### • **ASSASSINATS.**

***Les phénomènes d'assassinats et d'enlèvements deviennent de plus en plus récurrents au Burundi et se sont accrues surtout pendant cette période où les Burundais cheminent vers le processus électoral de 2020, la répression devient récurrente. Ainsi pour cette période du mois de mars 2020, l'Acat-Burundi a pu répertorier dix-neuf(19) cas d'assassinats.***

1. En date du 1<sup>er</sup> mars 2020, un corps sans vie de Victor BANDANDAIZE, un retraité ex -fab (forces armées burundaises, l'ancienne appellation de l'armée avant l'intégration des anciens rebelles), a été découvert tout près du bureau de la zone MUSAGA de la commune MUHA en mairie de Bujumbura. La victime résidait dans cette même zone de MUSAGA et ses proches racontent qu'il avait été porté disparu la veille. Aucun suspect n'a été arrêté par la police.
2. En date du 1<sup>er</sup> mars 2020, Lucien BUCUMI militant du CNL résidant sur la colline BANDAGA de la commune MATONGO en province de KAYANZA, est mort poignardé par son frère connu sous le nom de Léonidas NSENGIYUMVA, membre du parti au pouvoir le Cndd-Fdd. La victime avait récemment donné sa maison pour abriter la

permanence du parti CNL. L'administrateur communal a dit que des enquêtes vont être menées en vue d'identifier les causes profondes de cet assassinat.

3. En date du 03 mars 2020, un corps sans vie d'Abel NDAYISABA, enseignant à l'école fondamentale de NDOBA située en commune BUKEMBA, a été découvert sur la colline RONGERO de la commune BUKEMBA en province de RUTANA. Trois suspects ont été arrêtés pour enquêtes, dont un qui portait ses souliers.
4. En date du 05 mars 2020, Adrien NZEYIMANA, qui résidait sur la colline GIHOSHA de la commune et province de KIRUNDO, a été mortellement blessé suite à des jets de grenade dirigés vers sa chambre à travers sa fenêtre par des gens non identifiés. Les informations en provenance de cette localité indiquent que la victime était soupçonnée de sorcellerie.
5. En date du 06 mars 2020, Faustiva, une militante du parti CNL est décédée suite aux coups de gourdins reçus de la part des Imbonerakure sur la colline JANI commune GASORWE province MUYINGA. Les auteurs de la torture qui a occasionné le décès de cette militante sont toujours libres.
6. En date du 07 mars 2020, un corps sans vie de NIYONGABO Thomas âgé de 70ans, a été découvert au bord de la rivière Mwubure sur la colline BUHEKA de la commune NYANZA-lac en province MAKAMBA. Il avait été porté disparu deux jours plus tôt. Les présumés assassins ne sont pas encore connus.
7. En date du 09 mars 2020, des policiers accompagnés des agents du Service National des Renseignements (SNR) ainsi que des militaires ont attaqué le ménage d'un certain NIYONDIKO résidant sur la colline GAKARANKA commune MUGAMBA de la province de BURURI, et l'ont assassiné puis l'ont enterré directement dans sa propriété. Ce citoyen avait participé aux manifestations anti- troisième mandat de Pierre NKURUNZIZA en 2015.
8. En date du 10 mars 2020, Germaine BARAZINGIZA âgé de 72 ans a été assassinée par des gens non identifiés armés de machettes qui ont fait irruption chez elle sur la colline BURAZI commune MUHUTA de la province RUMONGE. Un suspect, le mari de la victime a été arrêté pour enquêtes selon la police.

9. En date du 11 mars 2020, un corps sans vie de Jacqueline NTETURUYE a été découvert à son domicile sur la colline KIVOGA en commune et province BUBANZA. Les auteurs de cet assassinat ne sont pas connus et la police de la localité n'a pour l'instant arrêté aucun suspect.
10. En date du 11 mars 2020, des hommes armés et non encore identifiés, ont attaqué le ménage de NTIRUYOGWA Pascalie de la colline KIRUHURA de la zone et commune CENDAJURU en province de CANKUZO, et l'ont blessé mortellement.
11. En date du 11 mars 2020, un corps sans vie d'un homme étranglé, et qui n'a pas été identifié, a été découvert sur la colline MUKENKE, commune BWAMBARANGWE de la province de KIRUNDO. Le commissaire de police de cette localité ainsi que l'administrateur de cette commune ont ordonné aux Imbonerakure d'enterrer directement ce corps sans que des enquêtes puissent être menées pour connaître l'identité de la victime ainsi que les circonstances de son assassinat.
12. En date du 14 mars 2020, un corps sans vie de Joselyne MBONIMPA, a été découvert suspendu sur un arbre dans la localité de BUHINGA de la commune MUSONGATI en province de RUTANA. Les auteurs de ce meurtre ne sont pas encore connus et la police de la localité n'annonce aucune enquête en cours pour essayer de les identifier.
13. En date du 16 mars 2020, Metusela NAHISHAKIYE, militant du CNL, résidant sur la colline MIGERA de la commune KABEZI en province de Bujumbura, a été tué par balle par des gens non identifiés. La police n'a identifié aucun suspect en vue d'une enquête regrettent les militants de son parti ainsi que les membres de sa famille.
14. En date du 19 mars 2020, un corps sans vie d'un militant du CNL, connu sous le nom d'Ildefonse NDAYISENGA, travaillant à L'INSS (institut national de sécurité sociale), originaire de la colline BUSEKERA de la commune BUKEYE en province de MURAMVYA, a été découvert au quartier BUKIRASAZI de la zone KINAMA, commune NTAHANGWA de la mairie de Bujumbura. La victime avant été portée disparue deux jours avant la découverte de son corps sans vie.

15. En date du 21 mars 2020, un corps sans vie et non identifié d'un homme habillé en tenue militaire, a été découvert flottant sur la rivière RUSIZI à la transversale 5 sur la colline GAHONGORE de la commune et province de BUBANZA. Le corps a été embarqué à bord d'un véhicule militaire vers une destination qui n'a pas été précisé par ces militaires qui était en patrouille dans cette localité.
16. En date du 22 mars 2020, un corps sans vie de NYABENDA Joseph, a été découvert dans un champ de tomates situé sur la colline MITAKATAKA de la commune et province de BUBANZA. Selon les informations en provenance du lieu du crime, ce corps présentait des lésions témoignant que la victime a succombé des suites de ses blessures. Les auteurs de cet assassinat ne sont pas encore connus, mais sept personnes de la communauté BATWA environnante du lieu du forfait ont été arrêtées par la police pour enquêtes.
17. En date du 26 mars 2020, Onesphore MUKAMARAKIZA, résidant sur la colline MURAMVYA de la commune BURAMBI en province de RUMONGE, a été assassiné par les agents de la police qui ont commencé à encercler son domicile avant d'y lancer l'assaut et tirer à bout portant sur la victime. Selon des informations en provenance du lieu du crime la police l'accusait de détention illégale d'armes à feu ce qui n'est pas en aucun cas justifier ce meurtre.
18. En date du 27 mars 2020, Joseph KABURA, militant du parti CNL, a été assassiné par des Imbonerakure dirigés par leur chef dans cette contrée, un certain Philibert, à son domicile situé dans la localité de GISOVU de la commune KANYOSHA en province de Bujumbura. Aucune enquête n'a été menée pour identifier tous les meurtriers même celui identifié n'a même pas été inquiété.
19. En date du 30 mars 2020, un corps sans vie de Jean Bosco NGABIRANO, militant du CNL, a été découvert en zone MAHWA de la commune RYANSORO en province de Gitega. Les informations en provenance de cette localité révèlent que la victime a été assassinée à coups de machettes par des Imbonerakure de cette contrée dirigés par leur chef dans cette zone, connu sous le nom de Elie NIMUBONA en complicité avec les nommés CIZA Donatien, MANIRAKIZA Vianney, NTIGOHEKA Godefroid, ainsi qu'un certain Bienvenue. Sa famille a refusé son enterrement avant que les coupables ne soient d'abord arrêtés et traduits en justice. Les

responsables administratifs et policiers disent avoir débutés des enquêtes.

- **ENLEVEMENTS**

***Sept(7) cas d'enlèvement ont été enregistrés au cours du mois de mars 2020***

1. En date du 03 mars 2020, Elie BIZIMANA militant du CNL, qui était détenu au cachot de la zone RUBIRIZI en commune MUTIMBUZI de la province de Bujumbura, a été exfiltré de ce cachot et conduit à bord d'un véhicule de type TI plaque D5067A utilisé par Jo Dassin NKEZABAHIZI, responsable du SNR (service national des renseignements) en commune MUTIMBUZI vers une destination inconnue.
2. MUSHONGORE Isidore, militant du parti CNL, résidant sur la colline KABINGO, zone NDEMEKA, commune GISURU de la province de RUYIGI, est sans nouvel depuis mercredi le 04 mars 2020. Selon ses proches, il a été enlevé de chez lui par des policiers accompagnés par des Imbonerakure. Le motif de son arrestation ainsi que le lieu où il est détenu restent inconnus selon ses proches qui disent avoir cherché le leur dans tous les cachots de la province sans succès.
3. En date du 15 mars 2020, NDIKUMANA Edmond, responsable du parti CNL sur la colline KAREHE de la commune RANGO en province de KAYANZA, a été arrêté par les Imbonerakure, puis emprisonné au cachot de police à RANGO, avant d'y être exfiltré par les agents du service national des renseignements qui l'ont conduit vers une destination inconnue. Ses proches disent craindre pour sa sécurité et demandent qu'ils soient portés à la connaissance de l'endroit où il a été amené et qu'il soit libéré.
4. Bonfils MIGABO, ex fab (forces armées burundaises : l'appellation de l'ancienne armée avant l'intégration des rebelles au sein de cette institution), natif de la commune KIGAMBA de la province de CANKUZO, résidant au quartier MUTANGA-Nord dans la zone de GIHOSHA en commune NTAHANGWA de la mairie de Bujumbura, est introuvable depuis le 16 mars 2020. Des sources proches de sa famille indiquent que Bonfils a été arrêté par les agents du service national des renseignements (SNR) qui l'ont par la suite conduit dans les enceintes de l'Etat-Major Général de l'armée. Le lendemain,



il a été conduit chez lui par des hommes en tenue militaire à bord d'un véhicule de type Carina et a été forcé de signer un document prouvant que dans sa chambre, ils ont trouvé deux armes à feu de type pistolet. Depuis lors, sa famille reste sans nouvel de lui et ne sait pas où ces hommes l'ont amené. Elle demande qu'elle soit tenue au courant du lieu où il a été amené et que sa vie soit préservée.

5. Jean-Claude NIMUBONA, conducteur de bus de l'agence « Yahoo car » au Rwanda est sans nouvel de lui depuis le 19 mars 2020. D'après des sources à GASENYI en mairie de Bujumbura, la victime était allé au Burundi pour rendre visite à sa famille. Alors qu'il prenait un verre avec ses amis, est survenu un certain DUNDA, travaillant pour les services de renseignements burundais, se présentant comme un ami de longue date de Jean- Claude puis lui a proposé d'aller se promener ensemble au centre-ville, depuis lors personne ne l'a revu.
6. MUBWIGIRI Léon, citoyen résidant à RUHEHE dans la commune de BUGABIRA de la province de KIRUNDO, est sans nouvel de lui depuis le 23 mars 2020 après qu'il ait été arrêté par le responsable du service national des renseignements (SNR) en commune BUGABIRA de la même province. Sa famille craint pour sa sécurité et demande qu'elle soit portée à la connaissance de l'endroit où il se trouve.
7. Jules MISAGO, membre du CNL, résidant en zone MUHUTA de la commune KABEZI en province de Bujumbura, est sans nouvelle de lui depuis samedi 28 mars 2020 après qu'il ait été arrêté chez lui par des hommes habillés en tenues policières. La famille indique l'avoir cherché dans tous les cachots sans succès.

- **ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES.**

***Plusieurs cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales ont été opérés au cours de ce mois de mars 2020. Cette chasse à l'homme dirigée contre les opposants ou supposés au Gouvernement actuel est conduite principalement par des miliciens Imbonerakure soutenus par les administratifs en vue de les traquer. Ainsi pour cette période Trente-neuf(39) cas d'arrestations arbitraires et détentions illégales ont été répertoriés.***

1. En date du 03 mars 2020, Jean-Claude HAKIZIMANA surnommé NUNI ,un Imbonerakure résidant à la 5ème sur la colline BURINGA de la commune GIHANGA en province de BUBANZA, a été appelé au téléphone par le chef des Imbonerakure sur cette même colline et il n'est pas rentré selon ses proches qui ont appris par la suite qu'il aurait été détenu au cachot du service ,national des renseignements(SNR) en mairie de Bujumbura au même titre qu'un autre Imbonerakure du nom de Jean-Paul NSAVYIMANA qui, lui a répondu à un appel téléphonique du chef de cette jeunesse du parti au pouvoir en commune de GIHANGA lui obligeant de le rejoindre au chef-lieu de ladite commune. Ils seraient arrêtés pour avoir refusé de se joindre à leurs collègues qui ont mené des attaques dans la province de Bujumbura en vue les attribuer au parti CNL.
2. En date du 04 mars 2020, six(6) militants du CNL, dont BAGUMAKO responsable de ce parti sur la colline KIJIMA, un certain Albert et Samuel tous résidants sur cette colline, HATUNGIMANA Elie, résidant sur la colline GITOBO et Eric ainsi que Donatien résidants sur la colline RURINGANIZO, ont été arrêté par l'administrateur de la commune RUTOVU en province de BURURI. Ils sont accusés de destruction de la permanence du CNDD-FDD située sur la colline de RURINGANIZO dans cette commune, ce qu'ils refusent. Ils parlent plutôt d'un montage visant à les faire incarcérer du fait que la permanence en question a été détruite par des vents violents qui ont accompagnés une pluie intense tombée dans cette localité. Ils sont détenus au cachot situé à KATO dans la même commune.
3. En date du 09 mars 2020 des policiers ont arrêté et embarqués six(6) personnes dont un certain NIYONGABO et son employé domestique, une dame du nom de Gaudence, un certain KAREKEZI de NYAGASASA et un autre connu sous le surnom de TOTO, sur la colline GAKARANKA de la commune MUGAMBA en province de BURURI,. Tous ces gens ont été conduits à MURAMBA chef-lieu de ma commune MUGAMBA où ils sont détenus. Ces arrestations ont eu lieu après l'assassinat de NIYONDIKO déjà mentionné dans cette localité.
4. En date du 09 mars 2020, trois (3) militants du CNL connus sous les noms de : vital NTABIRABIRAHU, jean NAHAYO, et Amos NIKOBAMEZE, résidants sur la colline BUGONGO de la commune KINYINYA en province de RUYIGI, ont été arrêtés par les agents de la police. Aucun motif de leur arrestation n'a été précisé.

5. En date du 09 mars 2020, deux (2) militants du CNL dont : NDIKUMANA Jean-Marie employé du lycée communal CIYA et NYABENDA sylvain représentant du CNL sur la colline MWANDA de la zone MURAMBA en commune et province de BUBANZA, ont été arrêtés par les agents de la police et emprisonnés au cachot de police dans cette commune. Ils ont été accusés d'avoir arraché le poteau sur lequel est hissé le drapeau du parti au pouvoir le CNDD-FDD, ce que nient les victimes et leurs proches qui parlent d'une arrestation à caractère politique visant les militants du CNL dans cette localité.
6. En date du 10 mars 2020, quatre (4) personnes dont le chef de ménage Arnaud GAHIZI, son frère, sa femme ainsi qu'un visiteur, résidants au chef-lieu de la province de Gitega, ont été arrêtés par la police après la fouille perquisition opérée dans ce ménage. Les policiers ont affirmé avoir trouvé des armes mais des sources proches du lieu parlent d'un montage en vue d'extorquer de l'argent.
7. En date du 11 mars 2020, six(6) militants du CNL dont : Alexandre KABURA, Georges SABUSHIMIKE, Ernest NIYONKURU, Nanson IRADUKUNDA, Nephtali SHAKURU ainsi que un certain Padon, ont été arrêtés par des Imbonerakure sur la colline BUKEYE commune NYANZA-lac de la province de MAKAMBA. Tous ces militants se présentaient pour recevoir leurs accréditations en vue de pouvoir observer le déroulement des élections comme mandataires pour le compte de leur parti. Ils ont été incarcérés par la police sans motif de leurs arrestations.
8. En date du 11 mars 2020, un certain Billy, a été arrêté par le procureur de la république en province de KIRUNDO, NIYONDIKO Gérard, qui a donné l'ordre à ses deux policiers qui assurent sa garde de le frapper. Au moment de son arrestation, la victime se trouvait dans un bistrot situé au chef-lieu de la même province. Ce procureur l'accusait de collaborer avec les groupes armés qui se trouveraient dans les pays limitrophes du Burundi, ce que nie les proches de la victime qui demandent qu'elle soit libérée. Il a été emprisonné au cachot du commissariat provincial de KIRUNDO.
9. En date du 13 mars 2020, deux (2) militants du CNL dont Pacifique NDUWIMANA, responsable de ce parti sur la colline NYANGWA de la commune et province de BURURI et son petit frère, ont été arrêtés

par les agents de la police de cette contrée les accusant d'avoir infligés des coups à un membre du parti au pouvoir le CNDD-FDD

10. En date du 15 mars 2020, NDACAYISABA Césaire, militant du parti CNL, résidant sur la colline Bigera de la commune MUTAHO en province de Gitega, a été battu par les jeunes du parti au pouvoir le CNDD-FDD, puis jeté au cachot de la police dans cette même commune. La police parle d'une arrestation dans le cadre d'une enquête qu'elle est en train de mener.
11. En date du 19 mars 2020, un responsable du parti CNL sur la colline GITEMEZI de la zone de MPARAMIRUNDI de la commune BUSIGA de la province de Ngozi, connu sous le nom de MIBURO pasteur, a été arrêté sur ordre du responsable du parti au pouvoir dans cette zone, Dieudonné NSHIMIRIMANA ainsi que le chef local des Imbonerakure. Le motif de son arrestation serait la correspondance qu'il a adressée aux dirigeants du CNDD-FDD dans cette zone leur demandant mettre fin à la persécution dont sont victimes les militants du CNL dans cette localité.
12. En date du 22 mars 2020, Jérémie NDUWIMANA, responsable du parti CNL sur la colline CIYA de la zone MURAMBA, commune et province BUBANZA, a été arrêté par les agents de la police accompagnés par le responsable du parti au pouvoir le CNDD-FDD en commune BUBANZA connu sous le nom d'Alexis NTAHOMVUKIYE. Le motif de son arrestation ne lui a pas communiqué. Il a été emprisonné au cachot de police à BUBANZA.
13. En date du 23 mars 2020, Désiré HATUNGIMANA, militant du congrès national pour la liberté (CNL) résidant sur la colline MURAMA de la commune NYABIHANGA en province de MWARO, a été arrêté par des agents de la police lorsqu'il effectuait des travaux d'entretien de la permanence communale de son parti sans aucun mandat lui signifiant le motif de son arrestation.
14. En date du 24 mars 2020, un militant du parti CNL connu sous le nom de Aaron NDAYISHIMIYE, résidant sur la colline GISITWE de la commune NYABIHANGA de la province de MWARO, a été arrêté par des agents de la police après qu'ils aient menés une fouille perquisition à son domicile à la recherche d'armes à feu qu'il détiendrait selon les accusations portées contre lui par les Imbonerakure de la circonscription. Selon une source sur place, aucune arme n'a été retrouvée chez lui. Pris de peur, la victime a

tenté de fuir mais il a été rattrapé puis blessé à la baïonnette par des policiers avant de l'emprisonner au cachot de police de NYABIHANGA où il a été par la suite exfiltré par un responsable provincial de police vers une destination inconnue. Sa famille craint pour sa sécurité et demande qu'elle soit tenue au courant du lieu où il est détenu afin qu'elle puisse le voir.

15. En date du 26 mars 2020, après avoir assassiné Onesphore MUKAMARAKIZA à son domicile, des agents de la police ont également procédé à l'arrestation de trois(3) membres de cette même famille dont l'épouse de la victime connue sous le nom de Thérèse NDAYIKENGURUKIYE, et Goreth TUYISENGE ainsi qu'Albert NDUWIMANA. Les habitants de cette localité s'inquiètent du comportement cruel de la police qui assassine et qui emprisonne des gens dans une impunité totale.

- **ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE.**

***A part les assassinats et les arrestations arbitraires, d'autres violations des droits de l'homme ont aussi été documentées au cours de ce mois de mars 2020. En effet, les IMBONERAKURE, jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD, qualifiés de milices par les Nations Unies, continuent à faire la pluie et le beau temps à travers tout le pays où ils s'arrogent le droit de malmenier la population surtout celle appartenant aux partis politiques de l'opposition en se livrant aux actes de torture sans qu'ils ne soient inquiétés. Ils sont soutenus dans ces sales besognes par l'administration de la base au sommet. Ainsi vingt-neuf(29) cas d'atteintes à l'intégrité physique dont vingt-six(26) cas de torture, ont été recensés durant ce mois de mars 2020.***

- **TORTURE**

1. En date du 1<sup>er</sup> mars 2020, plusieurs militants du CNL dont Elvis NIZIGIYIMANA, Audace NSABIMANA et un député natif de cette contrée du nom de Pascal BIZUMUREMYI, ont été battus par des Imbonerakure sur les collines de ITAHE et GACOKWE de la commune GISURU en province de RUYIGI lorsqu'ils se rassemblaient pour aller inaugurer deux permanences de leur parti situées sur ces deux collines citées. Les deux premières victimes ont dû être hospitalisées suite aux coups reçus de la part de leurs agresseurs. Aucun des tortionnaires n'a été arrêté.

2. En date du 08 mars 2020, NKEZABAHIZI Domitien et NDACAYISABA Régis tous militants du CNL, résidants sur la colline et zone MUTEGWA commune BUSONI en province de KIRUNDO, ont été mis à tabac par un groupe d'Imbonerakure composé de MUGARURANCURO, KARANGWA Anicet, KAMARIZA, MBONIMPA, KADEBERI, NZIGO, MUVUGANKIMA, qui se sont introduit de nuit dans le ménage de NKEZABAHIZI Domitien et ont commencé à les bastonner disant qu'ils ne veulent plus les voir vivre sur cette colline.
3. En date du 09 mars 2020, un militant du CNL connu sous le nom de MIBURO Abraham résidant sur colline MUTEGWA zone MUTEGWA de la commune BUSONI en province de KIRUNDO, a été tabassé par des Imbonerakure dirigés par le chef du parti CNDD-FDD dans la zone MUTEGWA connu sous le nom de NSENGIYUMVA Dieudonné, sur son chemin lorsqu'il se rendait à la boutique aux environs de 19 heures et ses champs détruits par ses tortionnaires.
4. En date du 10 mars 2020, trois (3) militants du CNL ,dont Paul BUTOYI ,ont été blessés par des Imbonerakure dirigés par un certain Kadafi et NIYONGABO, sur la colline KABURANTWA, zone GASENYI de la commune BUGANDA en province de CIBITOKÉ, et un de ces militants est actuellement hospitalisé à cause des coups reçus de la part de ses tortionnaires. Selon des sources au sein du CNL, ces Imbonerakure venaient saccager la permanence de ce parti érigée sur cette colline. Aucun suspect n'a pour le moment été arrêté.
5. En date du 10 mars 2020, un militant du CNL connu sous le nom de Gérard MANIRAKIZA âgé de 24 ans résidant en zone de CUMVA, commune et province KIRUNDO a été battu par des Imbonerakure, parmi eux un certain, KABIRITI, NDAGIJE surnommé MWARABU et un autre appelé Mandela. Ils l'accusaient de n'être pas en bon terme avec le « système CNDD-FDD ». Aucun des tortionnaires n'a été arrêté.
6. En date du 15 mars 2020, trois (3) militants du CNL, connus sous les noms de : Jean Marie NSABIMANA, Simon NYINGISHA et Désiré, ont été mis à tabac par des Imbonerakure. Cela s'est passé sur la colline MUGERAMA de la commune NYANZA lac en province de MAKAMBA. Les tortionnaires ne sont pas inquiétés malgré la plainte déposée par les victimes.
7. En date du 21 mars 2020, Emmanuel HAKIZIMANA , militant du parti CNL, résidant sur la colline MURUNGURIRA , a été battu par des

Imbonerakure sur ordre du responsable du parti au pouvoir dans la commune de NTEGA en province de KIRUNDO connu sous le nom de Jean-Marie MUGUMYANKIKO. La victime serait accusée par ses tortionnaires d'agression, ce que réfutent les militants de son parti qui parlent d'attaque à caractère politique visant à intimider les militants du CNL.

8. En date du 22 mars 2020, Dieudonné MAJAMBERE militant du CNL, résidant sur la colline BURINGANIRE de la commune NTEGA en province de KIRUNDO, a été battu par des Imbonerakure pour avoir refusé d'adhérer au parti au pouvoir le CNDD-FDD.
9. En date du 22 mars 2020, deux(2) militants du CNL connus sous les noms de RUBUNDA et un chef adjoint de la colline nommé VYOGUTA, résidants en commune RUHORORO de la province de Ngozi, ont été tabassés par des Imbonerakure MANARIYO, NDAYIZIGA, HATUNGIMANA et un certain Jean-Marie. Les informations émanant d'une source locale indiquent que ces Imbonerakure se sont rendus aux domiciles des victimes pour y commettre ces actes. Ces deux militants battus se sont ensuite rendus au dispensaire pour des soins mais le responsable de cette structure sanitaire leur a refusé les soins arguant que les militants du CNL n'ont pas le droit de bénéficier des soins s'ils n'adhèrent pas au parti au pouvoir le CNDD-FDD.
10. En date du 24 mars 2020, trois(3) militants du CNL résidant à MUBONE en commune de KABEZI, province de BUJUMBURA, connus sous les noms de : Jean Paul NDAYISENGA (responsable de ce parti dans cette localité), NIYONGABO Felix ainsi que Saïdi BIGIRIMANA, ont été mis à tabac par un responsable du parti au pouvoir le CNDD-FDD connu sous le nom de Méthode DUSABIMANA, accompagné par deux Imbonerakure des noms de Timothée et un certain KADUGA. Tous ces tortionnaires restent libres.
11. En date du 28 mars 2020, quatre(4) militants du parti CNL résidants sur la colline GITARA de la zone et commune MABANDA de la province de MAKAMBA, ont été battus par des Imbonerakure en les accusant d'avoir tenu une réunion illégale. Ils ont été évacués vers l'hôpital de MAKAMBA. Une des victimes a été par la suite acheminée à Bujumbura dans un état grave de coma pour soins intensifs. Aucun des tortionnaires n'a été arrêté.

12. En date du 28 mars 2020, des militants du CNL dont NTIRAMPEBA Méthode et Elvanie SINDORANIYE, résidant sur la colline NYABURONDA de la zone MURIZA, ont été attaqués et battus par des Imbonerakure dirigés par NGENDAKUMANA Onésime, responsable du parti au pouvoir le CNDD-FDD en commune BUTAGANZWA de la province de RUYIGI. Cette attaque a été menée à l'issue d'une réunion de ces agresseurs visant à assassiner Patrice MASABARAKIZA, militant du CNL, pour avoir refusé d'adhérer au CNDD-FDD.

#### ▪ **COUPS ET BLESSURES VOLONTAIRES**

1. En date du 05 mars 2020, Claude NDUWAYEZU de la colline GIKUYO zone BUGEZA commune et province de KIRUNDO, a été blessé à coup de machettes par des inconnus qui l'ont attaqué à son domicile aux environs de 22 heures et l'ont laissé pour mort. Des sources dans la localité indiquent que des tracts sur lesquels se trouvaient des écrits de menace de mort, avaient été découverts au domicile de la victime. Aucun suspect n'a été arrêté.
2. En date du 12 mars 2020, NDARUGIRIRE Alfred, militant du CNL résidant sur la colline RUTANGA commune GASHIKANWA de la province de Ngozi, a été blessé à coups de machettes par trois Imbonerakure connus sous les noms de :Damien, qui est le chef de cette jeunesse du parti au pouvoir dans cette localité, NDIKUMANA et Amon, qui lui ont tendu une embuscade sur son chemin de retour à son domicile. Aucun de ces agresseurs n'a été arrêté.
3. En date du 29 mars 2020, NDUWIMANA Sébastien, un Imbonerakure (jeune affilié au parti au pouvoir le CNDD-FDD), résidant en zone de MARAMVYA de la commune MUTIMBUZI en province de Bujumbura a été blessé à coups de machette par un autre Imbonerakure connu sous le nom d'Eric NTAKIRUTIMANA lors d'une dispute entre ces deux jeunes du parti présidentiel. Mais ce qui est paradoxal est que les militants du CNL sont accusés d'avoir commandité cet acte.



- **AUTRES VIOLATIONS**

1. En date du 11 mars 2020, deux maisons appartenant aux militants du parti CNL dans la province de CANKUZO, Jérôme NYABENDA et Emmanuel MIBURO, ont été la cible des incendies criminels et les auteurs de ces actes n'ont pas été identifiés faute d'enquêtes.
2. En date du 23 mars 2020, la maison de Pascal NZEYIMANA, militant du parti CNL située sur la colline GASHIRWE de la commune CENDAJURU en province de CANKUZO, a été incendiée et les auteurs ne sont pas encore connus. Les militants du CNL demandent que des enquêtes soient menées afin que ces malfaiteurs soient identifiés et punis conformément à la loi.
3. Des menaces de mort à l'endroit des journalistes du journal IWACU qui exercent leur métier d'informer ont été proférés par un député du CNDD-FDD de la circonscription de CANKUZO du nom d'Anglebert NGENDABANKA. IWACU fait partie des rares medias indépendants encore fonctionnels au Burundi.

- **CONCLUSION.**

Le mois de mars 2020 couvert par le présent rapport reste caractérisé par de violations graves des droits de l'homme comme les périodes précédentes. Le phénomène récurrent des corps sans vie découverts dans divers endroits comme les rivières, les buissons puis enterrés hâtivement par des responsables administratifs met en exergue une complicité présumée des hautes autorités avec les criminels.

Dans un contexte où la Justice et les Institutions Nationales des Droits de l'Homme comme la CNIDH et l'Ombudsman semble être pris en otage par l'Exécutif, l'aboutissement des enquêtes menées par le Ministère public sur des d'atteintes au droit à la vie ou des disparitions forcées reste hypothétique en particulier lorsque les victimes sont des opposants politiques ou des défenseurs des droits de l'homme.

A l'approche des élections de mai 2020, des actes d'intimidation, de harcèlement et d'atteinte à l'intégrité physique s'accroissent à l'endroit des partisans du parti CNL et d'autres partis politiques de l'opposition (arrestations arbitraires, tortures, interdiction de réunion et de circulation, etc.).

Certains administratifs à la base en complicité avec des policiers et des miliciens Imbonerakure s'illustrent dans ces violations en toute impunité d'où la tendance continuelle des autorités à la renonciation de la responsabilité de protéger la population au profit des intérêts sectaires.

L'appareil judiciaire continue ainsi à couvrir ces crimes opérés en violation de la procédure qui régit la chaîne pénale au Burundi.

Le harcèlement des observateurs des partis de l'opposition dans les centres d'enrôlement des électeurs s'est fait sentir, ce qui laisse présager le caractère violent des futurs scrutins électoraux.

Au regard de cette situation, les autorités burundaises doivent prendre conscience de la gravité de la situation et mettre fin aux récurrentes violations des droits humains.

## • **RECOMMANDATIONS**

### ➤ **A l'endroit du gouvernement du Burundi de :**

- ✓ Mettre fin aux multiples violations des droits de l'homme conformément à ses engagements nationaux, régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme.
- ✓ Garantir le respect des droits électoraux notamment par l'arrêt de l'intolérance politique et le bannissement du discours de haine qui caractérisent le processus électoral en cours.

### ➤ **Aux institutions nationales de droit de l'homme de :**

- ✓ Se ressaisir en usant de leur pouvoir que leur confère la loi pour promouvoir le respect des droits de l'homme au Burundi face aux nombreux cas récurrents de violations de droits de l'homme.

### ➤ **A l'endroit de la communauté internationale :**

- ✓ Suive de près l'évolution critique de dégradation des droits de l'homme en tenant compte des facteurs de risque pouvant aggraver la situation des droits de l'homme au Burundi dans le contexte électoral.

- ✓ Suivre de près la question des violations des droits humains dont les réfugiés burundais font objet comme nombreux cas d'arrestations arbitraires, enlèvements et assassinats sans qu'une enquête ne soit menée.